

Modification de l'AVAP de La Côte-Saint-André

Proposition de modification n°1 - Printemps 2016

Qu'est-ce qu'une AVAP ?

Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), ont vu le jour suite à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE). Ce nouvel outil a remplacé celui des «Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager» (ZPPAUP).

Il s'agit d'une servitude d'urbanisme qui complète et précise le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le volet patrimonial et architectural. Outre un rapport de présentation, elle est constituée d'un règlement et d'un zonage où sont édictées les prescriptions à respecter pour les nouvelles constructions et l'aménagement des bâtiments existants.

C'est un document concerté entre la commune et les services de l'État représentés par l'Architecte des Bâtiments de France.

Enfin l'AVAP, et ces modifications, sont élaborées sous le contrôle et la validation d'une commission locale (CLAVAP). Cette commission veille aussi à la bonne mise en application des dispositions de l'AVAP.



Extrait du document graphique de l'AVAP opposable approuvé en 2013 avec localisation des deux secteurs à enjeux, objets de la modification.

Pourquoi une AVAP à la Côte-Saint-André ?

La Côte Saint-André a entamé dès 2007 une procédure de création de ZPPAUP. Suite à la loi ENE, il a été décidé de poursuivre l'étude sous la forme d'une AVAP, qu'elle a ensuite poursuivi en AVAP. Cette dernière a été approuvée en janvier 2014.

Ville d'histoire, La Côte-Saint-André est aussi une cité dynamique qui évolue : développement démographique, commerces, services publics, événements culturels... Avec trois édifices classés au titre des Monuments Historiques (Halle, Château Louis XI et maison natale d'Hector Berlioz) et de nombreux autres bâtiments inscrits, l'AVAP de La Côte Saint-André doit à la fois permettre la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine majeur et le développement de la commune.

Pourquoi la réviser en 2016 ?



Annnonce du prochain festival BERLIOZ en août 2016



La place Hector BERLIOZ entre 16h30 et 17h30...

Les besoins et les projets d'une commune évoluent et c'est le cas aujourd'hui à La Côte-Saint-André. Depuis maintenant près de 12 ans le festival Berlioz, organisé par l'AIDA (Agence Iséroise de Diffusion Artistique), a pris de l'ampleur. Reconnu dans toute la France il attire un public grandissant et participe au rayonnement culturel et artistique de toute la région. Pour l'édition 2015 se sont plus de 27 500 spectateurs sur une période de trois semaines qui sont venus à la Côte-Saint-André.

Pour poursuivre son développement et accueillir les festivaliers et les touristes dans les meilleures conditions, des aménagements sont indispensables : mise en place de structures scéniques permanentes, aménagement d'aires de stationnements à proximité du centre-bourg et du château... Or ces évolutions sont incompatibles avec certaines dispositions de l'AVAP.

De même le secteur de la place Hector Berlioz, entrée Sud de La Côte St-André, est devenu un lieu de passage important concentrant l'office de tourisme, la gare routière, le jardin de ville et les équipements sportifs. Les dispositions de l'AVAP ne permettent pas d'accueillir le stationnement nécessaire, ni même d'assurer la sécurité des piétons.

ce secteur a besoin d'une recomposition générale permettant à la fois d'assurer la sécurité et la fluidité de la zone tout en offrant un cadre valorisant pour l'entrée de ville.

La cour et les abords du château Louis XI



Concernant la cour du château Louis XI, « espace public remarquable » non constructible, la modification consiste à permettre la mise en place d'une structure permanente non close.

Actuellement, le montage et le démontage de la structure temporaire pour le festival Berlioz entraîne des dégradations sur le château : vibrations répétées par les forages et les véhicules de chantier, dangerosité de la manipulation des poutrelles... Ces installations successives ne favorisent pas la conservation et la mise en valeur du château.

A l'inverse, une structure permanente permettrait de développer et de diversifier les activités culturelles dans l'enceinte du château et de lui assurer une utilisation événementielle extérieure sur près de six mois de l'année contre trois semaines actuellement.

Cette structure ne devra pas gêner la perception du château mais au contraire entretenir un dialogue avec les façades en les valorisant. Son installation, bien que pérenne, ne générera pas d'atteinte aux structures protégées. Elle devra être parfaitement intégrée dans le grand paysage de la Côte-Saint-André, notamment depuis l'entrée Sud de la ville.

A l'arrière du château, le parking existant, identifié en S2, ne peut être aménagé ni même modifié. Son passage en S2c permettrait de réaliser un aménagement qualitatif de cet espace sans remettre en cause sa destination actuelle.

La place et l'avenue Hector BERLIOZ et le jardin de ville

L'espace urbain constitué par la place Hector Berlioz, le jardin de Ville et les différents axes de communications forment un carrefour important de La Côte-Saint-André. Il nécessite une réflexion et un réaménagement complet à la fois qualitatif et cohérent.

Aujourd'hui deux types de zonage coexistent (S1a « secteur d'intérêt architectural et urbain majeur : bourg d'origine médiéval » et S2 « secteur d'intérêt paysager : demeures avec parcs, chemin du Biel ») sur cette emprise, ne permettant pas un traitement homogène de l'espace.

Pour remédier à cette situation, la modification de l'AVAP prévoit de « basculer » la moitié Nord du jardin de Ville en secteur S2c permettant ainsi son aménagement dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif tout en conservant sa nature d'espace paysager.

Les objectifs du secteur restent les mêmes, « l'insertion et la valorisation paysagère de qualité » des futurs aménagements étant toujours une exigence du règlement et du zonage de l'AVAP.



Enrichir les objectifs de l'AVAP

Facteur qui ne semblait pas encore évident dans les années 2000, mais qui est depuis devenu une réalité pour le territoire de La Côte-Saint-André, le développement du Festival BERLIOZ devient un objectif prioritaire dans le rayonnement culturel de l'Isère et donc de l'AVAP cotoise. Il est donc légitime et nécessaire aujourd'hui d'assurer la modification de cet outil essentiel pour le développement culturel et économique de la ville.